

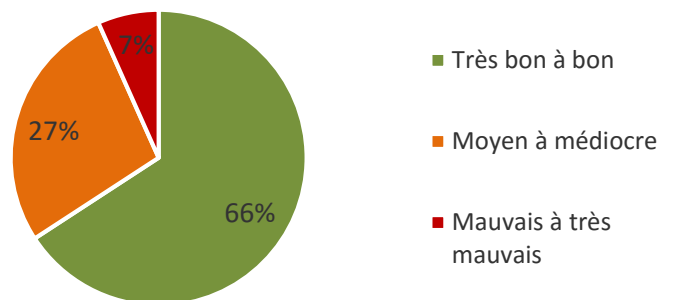

**Avril 2018**

## Indices de la qualité de l'air

**En avril, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France s'est dégradée par rapport au mois de mars, avec 7% d'indices mauvais à très mauvais et 27% d'indices moyens à médiocres.** Néanmoins, la qualité de l'air a été bonne à très bonne sur la région pendant les 2 tiers du mois.

Par comparaison à la même période en 2017, la qualité de l'air s'est également dégradée. En avril 2017, 75% des indices étaient « bons à très bons », 22% « moyens à médiocres » et 1% « mauvais à très mauvais » (2% d'indices non calculés).

Indice Atmo - Avril 2018 - Hauts-de-France



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

## Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m <sup>3</sup> )	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	<b>137,2</b>	Mardyck / industrielle	<b>21/04 18h</b>	Valeur limite : 350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	<b>136,3</b>	Beauvais Dr Lamotte / trafic	<b>19/04 16h</b>	Valeur limite : 200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	<b>169,2</b>	Cappelle-la-Grande / périurbaine **	<b>20/04 13h</b>	Objectif à long terme : 120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	<b>245,8</b>	Campagne-lès-Boulonnais / rurale **	<b>21/04 10h</b>	Valeur limite : 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	<b>101,8</b>	Lille Leeds / trafic	<b>21/04 8h</b>	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière

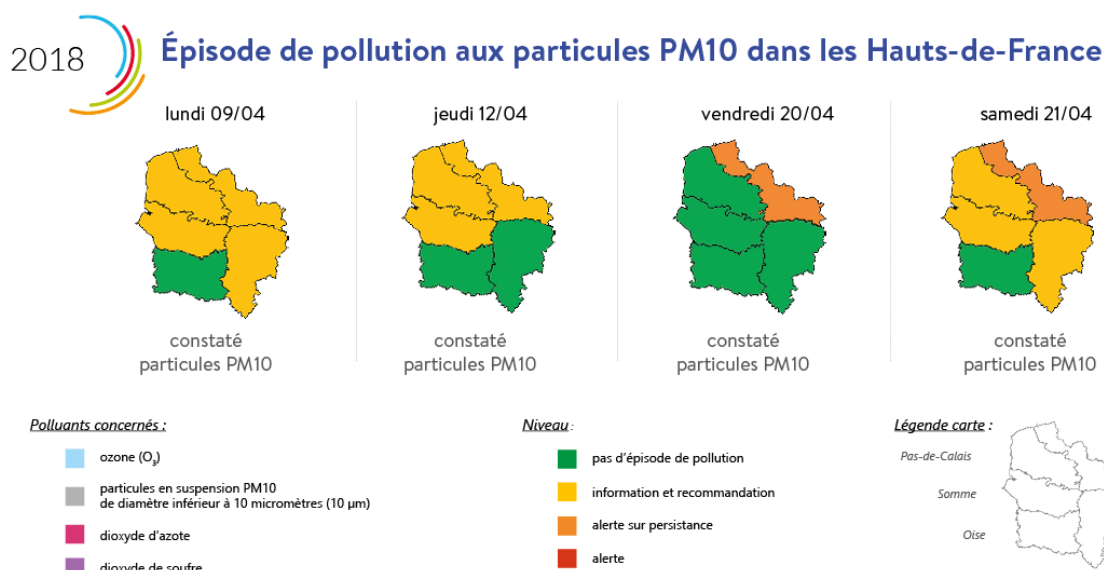
\*µg/m<sup>3</sup> : microgramme (1.10<sup>-6</sup> g) par mètre cube

\*\*fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

# Épisodes de pollution de l'air

## 2018 **Épisode de pollution aux particules PM10 dans les Hauts-de-France**



**La région Hauts-de-France a connu trois épisodes de pollution de l'air aux particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres) les 9 avril (Aisne, Somme, Nord et Pas-de-Calais), 12 avril (Somme, Nord et Pas-de-Calais) et du 20 au 21 avril (Nord puis extension à l'Aisne, la Somme et le Pas-de-Calais).**

Ces épisodes sont majoritairement dus à la présence de particules secondaires dans l'atmosphère et à des conditions météorologiques favorables à leur formation (humidité et températures douces).

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1<sup>er</sup> seuil : information et recommandation,
- 2<sup>ème</sup> seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

## Indices pollens



Atmo Hauts-de-France a repris le 12 février ses prélèvements de pollens atmosphériques grâce au capteur situé à Boves (80).

**En avril, la région a enregistré un risque allergique aux pollens moyen (indice 3) dû aux pollens de frêne en début de mois, puis un risque très fort (5) sur les 3 semaines suivantes, en raison des pollens de bouleau.**

Sur ce mois d'avril 2018, environ 27 000 grains de pollens/m<sup>3</sup> ont été comptabilisés, dont pratiquement 15 000 grains de bouleau. Il s'agit d'un **mois exceptionnel**, qui a enregistré à la fois le maximum de pollens de bouleau rencontré depuis 2001 et l'équivalent d'une année de comptage (en moyenne annuelle depuis 1998, on recense entre 27 000 et 40 000 grains/m<sup>3</sup>).

Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)